

Délibérations du 26 mai 2023

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 26 mai 2023, 9h15**, salle du Conseil, bâtiment Bélénos, 2e étage, Campus BDR

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 19

Étaient présent.es :

Collège A : Martine SEVILLE, Jean-Yves AUTHIER, Émilie VAYRE, Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI

Collège B : Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : /

Usagers/ères : Lucille COUZI, Rubens FROMENT, Raouf MOUZAIA

Représenté.es : Hervé GOLDFARB, Marie DESPRES-LONNET, Valérie HAAS, Antoine TRUPIANO REMILLE, Camélia BOUDJEMA, Réhane LOTHON

Invité.es : Amélie COUDURIER, Sébastien VALIN, Christophe THIERRY, Luc BAUMSTARCK, Idoli CASTRO

Invité.es permanent.es : Stéphanie PATFOORT, Cathy LOBRY, Marielle PIERRON, Andréa CHAMBLAS, Stéphane CHARIGNON, Morgane GUIVARCH, Reza HADJIKHANI

Le point 1. Adoption – Désignation élu.e personnel instance préparatoire est reporté à la CFVU du vendredi 23 juin 2023.

INFORMATIONS ET ECHANGES

00 – Introduction

Délibération cadre Mon master

En février a été votée en CFVU une délibération cadre concernant la plateforme Mon master. Le CA du 10 mars 2023 a souhaité ajouter un paragraphe dans l'exposé des MOTIFS. Ce message, déjà diffusé auprès des directeur.ices en septembre dernier au moment des saisines auprès du rectorat, permet à l'Université de réaffirmer 2 engagements :

« L'Université s'engage, à l'issue de la phase de recrutement « Mon Master », à proposer une solution de poursuite d'études aux étudiants et étudiantes ayant obtenu leur licence à Lyon 2 et ayant suivi la procédure de saisine du Recteur, dès lors que des places restent vacantes dans les formations ouvertes, qu'elles peuvent correspondre au projet personnel et professionnel de l'étudiant ou de l'étudiante, et que la ou le candidat est titulaire d'un diplôme permettant d'y accéder. (...) L'établissement s'attache à informer l'ensemble des étudiants et étudiantes des modalités de candidature et des conditions d'admission en master. »

Questions diverses

Les élu.es souhaitent aborder la question de la seconde session, car beaucoup d'étudiant.es étranger.es ont déjà pris leur billet de retour pour rentrer chez eux. De plus, certain.es élu.es abordent le fait que le déroulé de la session 2 en présentiel puisse créer une rupture d'équité pour les étudiant.es, alors que les examens du second semestre se déroulaient en distanciel.

Enfin, les élu.es interpellent sur les contraintes énormes qui pèsent sur les créneaux des épreuves, puisque tout doit rentrer dans quelques semaines. Les salles finissent par dicter la pédagogie. Ce problème vient en grande partie des quelques jours en moins sur le calendrier universitaire, et de l'incompatibilité de couples d'EO, qui se déroulent plus sur table que pour la session 1. Les élu.es signalent qu'à cause de ces problèmes de créneaux, certains étudiant.es ont été prévenus au dernier moment que la durée de leur épreuve allait changer. Cela crée des situations stressantes, et change leur manière de composer.

Réponse de la présidence : Il est précisé sur la délibération que le distanciel ne porterait que sur la 1ère session, à l'heure actuelle il n'y a pas de raison de passer la 2^e session à distance et celle-ci est donc préparée sur site. Les modalités sont par nature assez différentes entre la session 1 et 2, donc il n'y a pas de rupture d'équité. Le problème réside plus dans le fait que les étudiant.es étrangers sont en train de rentrer chez eux et devront prendre de nouveaux billets pour assister à la session 2.

Au sujet des EO, il y a eu de nombreuses contraintes au sujet des examens, à cause de la multiplicité des couples possibles. Des solutions sont actuellement recherchées avec les RAFs et directeur.trices pour un passage à distance, mais cela est compliqué lorsqu'il y a de gros effectifs. Une solution possible serait de préparer deux listes d'EO afin de limiter les combinaisons, ce qui permettrait de résoudre un certain nombre d'incompatibilités pour les étudiant.es.

04 – Préparation des MCCC

Contre-proposition présentée par les membres de l'UNEF

Est présentée aux élu.es une contre-proposition portée par l'UNEF au sujet des MCCC. Cette contre-proposition a pour but de proposer des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences qui permettront aux étudiant.es de passer des épreuves dans de bonnes conditions et qui respectent leurs droits. Est joint à cette proposition un tableau des MCCC sous format Excel réalisé par l'UNEF, à titre d'illustration du propos général

Plusieurs suggestions sont amenées dans cette contre-proposition :

- Une diversification des modalités de contrôle de connaissances : garder une diversité et un équilibre entre contrôle terminal et contrôle continu ;
- La fin des examens en distanciel, qui sont pénalisants pour les professeurs et es étudiant.es et augmentent le risque de fraude ;
- L'organisation obligatoire de sessions de rattrapage en master : le droit à la seconde chance doit être garanti pour tous.tes et dans toutes les formations ;
- Le retour de la compensation intégrale entre les UE et entre les semestres.

Une campagne de récolte des MCCC va être lancée ce jour, grâce à l'outil MCCC qui a été amélioré suite au retour des composantes. Un message à destination des composantes est actuellement en cours de préparation.

Remarque des élu.es : maintenir les examens en présentiel suppose que l'on puisse les tenir dans ces conditions (blocage, etc). La demande de compensation entre semestres n'est pas toujours préférable, en master, car les acquis et compétences vérifiées ne sont pas les mêmes d'un semestre sur l'autre et d'une UE sur l'autre (ex. importance du stage ou du mémoire).

Les élu.es alertent aussi sur le problème de réservation de salle pour les examens ; il est difficile de trouver des salles pour que les examens se déroulent en présentiel et certaines salles ne sont pas correctement aménagées pour recevoir un grand nombre d'étudiants, un effort financier serait donc à faire à ce sujet.

La Présidence note ces remarques et va se renseigner sur les conditions financières et techniques pour favoriser le déroulement des examens en présentiel.

Concernant les examens à distance, ceux-ci posent le problème de l'identification de la fraude et du plagiat qui est de plus en plus complexe à l'heure de chat GPT et des autres IA. Il y a une réflexion à avoir sur la manière dont on évalue à l'heure de ces nouveaux outils. Le service de pédagogie du supérieur (SPS) assure une veille sur ce sujet et proposera des ateliers et séminaires avec les enseignant.es intéressé.es par cette question.

Présentation par Luc BAUMSTARK, vice doyen UFR SEG et responsable de L2 Économie Gestion

Luc BAUMSTARK souhaite présenter aux élu.es le dispositif de contrôle continu intégral qu'il souhaite appliquer dans la Licence économie gestion. Ce dispositif tente de construire un process d'évaluation de qualité, en questionnant les manières possibles d'évaluer, et les libertés que l'on peut se donner sur ce type d'évaluations.

Lignes directrices :

- Expérimentation d'une évaluation plurielle et progressive. Un contrôle continu renforcé et intégratif (plusieurs types d'épreuves où on évalue des compétences différentes). Cependant, plus on travaille sur un CC intégratif, plus la question d'une 2nde session devient compliquée à concevoir.
- Plan réussite licence ; l'objectif est de permettre à chaque étudiant.e de construire son projet d'étude en fonction de son projet professionnel. Certaines difficultés émaillent cet objectif : un accompagnement personnalisé difficile à mettre en place (peu de moyens), une situation d'échec à traiter d'entrée en formation, des étudiant.es au niveau hétérogène en première année et la difficulté d'intégrer les modalités pour professionnaliser les études. De plus, les étudiant.es sont perçus comme passifs et insuffisamment investis dans leurs études.
- Volonté de rendre intéressante et incontournable la présence sur le campus. L'ambition est de faire en sorte que les étudiant.es aient plaisir à venir en cours, que cela leur apporte quelque chose en plus (une validation des compétences, qui change la dynamique des cours). Les modes d'évaluation ne sont pas adaptés à cela, des choses ont déjà mise en œuvre mais il faut se remettre en question, ouvrir horizon et repenser les modalités traditionnelles pour être plus efficace et intéressant.

L'objectif n'est pas d'imposer, de contraindre. Mais de s'engager sur une évaluation plurielle et différenciée, d'articuler l'évaluation avec un projet d'accompagnement permettant à l'étudiant.e un travail en autonomie, via l'évaluation continue. Pour rappel, l'évaluation n'est pas une sanction mais un outil de pilotage à la fois pour l'équipe pédagogique afin de pouvoir revenir sur un concept mal compris, et pour les étudiant.es afin de se challenger.

Il demeure important de s'adapter au profil des étudiant.es et de ne pas seulement parler d'égalité mais d'équité. Pour cela, Luc BAUMSTARK est prêt à travailler avec les différents collègues afin d'établir un contrat pédagogique pour accompagner les besoins spécifiques (étudiant.es porteurs de handicaps, artistes ou sportifs de haut niveau...).

Exemple :

- 2 cours fondamentaux majeur mineur, 700 étudiant.es
- un contrôle continu intensif, renforcé et pluriel (7000 notes + bonus)
- des objectifs de cours très précis : favoriser un parcours à l'international, développer des compétences informatiques, travailler en équipe...
- Des évaluations fréquentes et progressives, avec une forte articulation entre les cours, les espaces de travail dirigés et les évaluations
- Un bonus de participation (2 points sur la moyenne) avec différents types de projets proposés aux étudiant.es

Le bilan est à l'heure actuelle intéressant. Un champ d'investigation est possible, l'objectif étant une démarche d'évaluation qualitative avec un potentiel énorme pour la structure, le métier d'enseignant.e et les étudiant.es. Une évaluation du dispositif est en cours, il sera donc possible de faire des retours objectifs sur son efficacité prochainement.

Question des élus : *comment sont gérés les DA dans ce genre de cadre ?*

Réponse Luc BAUMSTARK : *les DA sont un vrai sujet qui pose problème, il faut donc rester attentifs aux demandes de DA en proposant systématiquement et en amont à l'étudiant.e d'étudier toutes les autres possibilités qui lui permettraient de ne pas avoir à tout jouer sur une seule épreuve. De manière générale, les DA généraux sont évités au profit de DA UE par UE.*

Les élu.es étudiant.es souhaitent marquer leur opposition à la suppression de la seconde session, qui reste une nécessité pour certain.es étudiant.es qui ont des situations très particulières.

Plusieurs élu.es relèvent que l'équilibre et la diversité dans les modalités de contrôle et de connaissance restent primordiaux, car imposer le contrôle continu intégral risque de mener à des dérives potentielles et de remettre en cause la liberté des enseignant.es. De plus, il est vu comme nécessaire de maintenir le statut de dispense d'assiduité pour les étudiant.es qui ne peuvent pas aller en contrôle continu. Le contrôle continu intégral doit se faire sous certaines conditions, en restant souple. Il devrait être propre à chaque composante de trouver cet équilibre et cette souplesse.

Réflexion des élu.es : *En 30 ans, le statut étudiant et le rapport aux études a changé. Il faudrait donc avoir une réflexion sur ce que c'est d'être un.e étudiant.e aujourd'hui. L'évaluation n'est pas le cœur du métier d'enseignant, c'est la transmission de connaissance. Raisonner sur la manière d'adapter les modalités de contrôle de connaissance est une chose. Mais cela passe d'abord par une réflexion sur ce que l'on veut transmettre, et sur la manière dont les modalités de contrôle de connaissance peuvent s'y adapter, et non l'inverse.*

Il est proposé aux élu.es un vote informel, afin que la CFVU donne mandat à l'UFR SEG pour expérimenter le contrôle continu et intégral dans les UE de licence.

| | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|---|------|--------|------|------|
| Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 19 Vote 01 – Favorable | 14 | 0 | 5 | 0 |

11 – Calendrier des IA WEB – IP WEB

Calendrier IA web 2023-2024

Est tout d'abord présenté le calendrier des inscriptions administratives en formation initiale pour l'année 2023-2024.

Ouverture

- le 04 juillet 2023 pour les ancien.nes et primos étudiant.es Lyon 2, dans l'ensemble des formations (L1, L2, L3, M1, M2, DU, LP hors IUT, Licence CPGE, Licence pro, Doctorat, capacité en droit et DUETI)
- le 17 juillet 2023 pour les étudiant.es redoublant.es ou avec validation de leur formation en session 2 (non concernés : Doctorat, Formations sous convention et HDR)
- le 1er septembre 2023 pour les licences professionnelles de l'IUT
- Césure annuelle : il faudra attendre l'autorisation d'inscription avant de procéder à l'inscription administrative

Fermeture

La fermeture des inscriptions administratives pour tous.tes les étudiant.es s'étale quant à elle du 17 mai 2023 au 15 décembre 2023. La plateforme d'inscription pédagogique sera fermée du jeudi 20 juillet (23 h) au lundi 21 août 2023 (10h).

Est ensuite présenté le calendrier des inscriptions administratives en formation continue pour l'année 2023-2024.

Ouverture

L'ouverture des inscriptions web se fera le 04 juillet 2023, sauf cas particuliers :

- LP, LP Mode : 17 juillet 2023 à 10h pour les étudiant.es redoublant.es ou avec validation de leur formation en session 2
- M1 ANACIS, M1 FORSE : 26 juin 2023 pour les étudiant.es redoublant.es ou avec validation de leur formation en session 2
- DAEU en présentiel ou à distance, primo-arrivants et redoublants ou suite parcours : 03 juillet 2023
- DU psychologie DUAPG, DUAP, DUCAAMA, DUCTI : 20 novembre 2023 pour les ancien.nes, primos étudiant.es et redoublant.es

Fermeture

La fermeture des inscriptions pédagogiques pour tous.tes les étudiant.es s'étale quant à elle du 16 juillet 2023 au 15 décembre 2023. La plateforme d'inscription pédagogique sera fermée du jeudi 20 juillet (23 h) au lundi 21 août 2023 (10h).

Calendrier des inscriptions pédagogiques 2023-2024 Semestre impair

L1 semestre 1 : ouverture des inscriptions web le 04 juillet 2023, fermeture le 08 septembre 2023

L2 semestre 3 et L3 semestre 5 : ouverture des inscriptions web le 06 septembre 2023 (10h), fermeture le 10 septembre 2023 (22h)

L'année universitaire s'entend du 1er septembre 2023 au 30 septembre 2024. La plateforme d'inscription pédagogique sera fermée du jeudi 20 juillet (23 h) au lundi 21 août 2023 (10h).

ADOPTIONS

Modalités de passage L1/L2 et L2/L3

02 – Modalités de passage L1/L2 et L2/L3

Deux documents sont présentés aux élu.es : tout d'abord, un tableau « projet Passage L1 L2 » indiquant les poursuites se faisant de droit, ou dans quels cas il est nécessaire de passer par un autre canal.

En annexe et pour information, est présenté le modèle de « Gestion des flux en licence », qui indique les multiples possibilités dont disposent les étudiants pour passer d'une année à l'autre.

Les élu.es rappellent l'importance d'améliorer la communication sur internet et lors des réunions de rentrée sur ce qui est possible ou non.

Réponse de la présidence : Ce point a été discuté dans le groupe de travail du 12 mai avec les représentants des différentes listes, qui ont également insisté sur la nécessité de mieux informer et d'avoir une communication améliorée sur le choix possible entre le S1 et le S2 de la mention où les étudiants souhaitent aller.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 19
Vote 02 – Adoption

| Pour | Contre | Abst | NPPV |
|------|--------|------|------|
| 15 | 0 | 4 | 0 |

Délibération orientation L1 au semestre 2

03 – Délibération orientation L1 au semestre 2

La présente délibération a pour objet de définir les modalités du dispositif offert aux étudiant.es de L1, au cours de leur semestre 1, d'effectuer une demande de parcours définie préalablement pour leur poursuite au semestre 2. Toutes autres situations, demandes relèvent de la procédure d'orientation définie parallèlement (Parcoursup et e-candidat L2). Le maintien dans la majeure est de droit.

Est défini dans cette délibération le rôle de chaque acteur. Il est précisé que le/les responsables pédagogiques demeurent les autorités compétentes dans le parcours dont ils ont la responsabilité pour définir les modalités de constitution de la demande, d'instruire et valider/refuser les demandes dans le respect de la présente délibération.

La demande portera sur un choix unique de parcours. Il ne sera pas possible de déposer, d'instruire et valider des demandes multiples pour un même étudiant.

Une première version de cette délibération devait être présentée en CFVU du 21 avril. Cette version a finalement été retravaillée lors d'un GT du 12 mai qui réunissait des représentant.es CFVU de chaque liste, et des modifications ont été apportées sur le périmètre, la procédure mais également sur l'instruction des demandes. Depuis le GT a été ajouté le paragraphe suivant :

« À l'issue de la procédure, une commission extraordinaire, composée de la vice-présidente formation, de la directrice de la formation, de la directrice du COSIE et des responsables pédagogiques des parcours concernés pourra se réunir pour affiner la gestion des flux et optimiser les capacités d'accueil des formations. »

Seul le projet cadre est soumis au vote lors de cette séance, les annexes 1, 2 et 3 seront présentées au vote ultérieurement lors d'une prochaine CFVU.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21
Vote 03 – Adoption

| Pour | Contre | Abst | NPPV |
|------|--------|------|------|
| 18 | 0 | 3 | 0 |

Mise à jour Chartes sous-commission IE et charte des assos étudiantes

07 – Mise à jour Chartes sous-commission IE et charte des associations étudiantes

Présentation par Amélie COUDURIER, responsable du Service Vie Étudiante / DVEC

Un travail a été effectué avec le Pôle Initiatives étudiantes afin de mettre à jour la charte sous-commission IE et la charte des associations étudiantes. L'objectif était de clarifier et de synthétiser des éléments, tout en ajustant le fonctionnement au regard d'un nouvel outil mis en place : la plateforme MGDIS.

Modifications apportées à la Charte sous-commission initiatives étudiantes

- Permettre aux élu.es étudiant.es de se faire représenter par un.e suppléant.e
- Intégrer des nouveaux critères de recevabilité et d'évaluation des dossiers (inclusivité, éco-responsabilité...)
- Favoriser la mutualisation des ressources associatives et internes

Modifications apportées à la Charte des associations étudiantes

- Simplification et clarification des éléments de la charte

La mise à jour de la charte de la sous-commission CVEC aide sociale sera présentée lors d'une prochaine CFVU.

| Pour | Contre | Abst | NPPV |
|------|--------|------|------|
|------|--------|------|------|

| | | | | |
|--|-----------|----------|----------|----------|
| Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 19 Vote 04 – Adoption | 19 | 0 | 0 | 0 |
|--|-----------|----------|----------|----------|

Fait à Lyon, le 26 mai 2023

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

